



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/546

S/20135

19 août 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Points 23, 72, 130 et 137 de l'ordre
du jour provisoire*
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU
BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 18 août 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Kampuchea démocratique auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, pour information, un document intitulé "Proposition du Kampuchea démocratique pour un règlement politique global du problème du Kampuchea", publié le 15 août 1988.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 23, 72, 130 et 137 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) THIOUNN Prasith

* A/43/150.

ANNEXE

Proposition du Kampuchea démocratique pour un règlement
politique global du problème du Kampuchea

15 août 1988

A. AVANT-PROPOS

Le Kampuchea démocratique s'est constamment montré disposé à promouvoir un règlement politique du problème du Kampuchea. En tant que membre du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, la partie du Kampuchea démocratique a appuyé sans réserve les résolutions sur le Kampuchea adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies au cours des neuf dernières années.

En outre, le Kampuchea démocratique a collaboré activement avec toutes les forces du gouvernement de coalition à la mise au point et à la présentation de différentes propositions de règlement politique du problème kampuchéen, à savoir :

- Le plan de paix en huit points, du 17 mars 1986, du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique qui constitue, aussi bien pour le Kampuchea que pour la République socialiste du Viet Nam, une proposition généreuse, globale et raisonnable pour la paix, la sécurité et la stabilité en Asie du Sud-Est et dans le monde entier. La majorité écrasante de la communauté internationale a accueilli favorablement cette proposition et l'a vigoureusement appuyée, mais la République socialiste du Viet Nam l'a catégoriquement rejetée;
- La proposition du gouvernement de coalition datée du 25 juin 1988. Elle constitue une nouvelle concession importante de la part du Kampuchea démocratique qui accepte le démantèlement simultané de l'Etat du Kampuchea démocratique et de la prétendue "République populaire du Kampuchea", écran de fumée derrière lequel s'abrite la République socialiste du Viet Nam à Phnom Penh pour dissimuler son agression au Kampuchea. La République socialiste du Viet Nam a aussi rejeté cette proposition.

Mû par son désir sincère constant de parvenir au plus vite à un règlement politique du problème kampuchéen - pour que le peuple du Kampuchea et celui du Viet Nam puissent retrouver la paix et la sécurité, que la menace qui pèse sur les régions de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie du Pacifique soit éliminée et que le Kampuchea puisse devenir un Etat indépendant et neutre -, le Kampuchea démocratique tient à présenter une nouvelle proposition de règlement politique global du problème.

Il nous semble nécessaire, pour aider nos amis à travers le monde à mieux se rendre compte de la bonne volonté du Kampuchea démocratique, de rappeler certains aspects fondamentaux de la véritable nature du problème kampuchéen.

B. QUELQUES ASPECTS FONDAMENTAUX DE LA VÉRITABLE NATURE DU PROBLÈME KAMPUCHEEN

Le Kampuchea démocratique est d'avis que, dans la recherche d'un règlement politique global, il convient d'avoir constamment à l'esprit la véritable nature du problème et de s'inspirer d'un certain nombre de principes fondamentaux de droit international et de la Charte des Nations Unies. Toute autre démarche serait, en effet, vouée à l'échec.

1. La véritable nature du problème kampuchéen tient à l'agression de la République socialiste du Viet Nam contre le Kampuchea et son occupation qui se poursuivent sans relâche depuis la fin du mois de décembre 1978. L'Organisation des Nations Unies s'occupe directement et sérieusement de ce problème depuis la trente-quatrième session de l'Assemblée générale (1979). Depuis lors, elle maintient le siège du Kampuchea démocratique et a adopté, au cours des neuf dernières années, des résolutions demandant le retrait de toutes les forces étrangères (plus précisément les forces d'agression de la République socialiste du Viet Nam) du Kampuchea. En 1979, 91 pays avaient voté en faveur de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Kampuchea. Ce nombre a augmenté chaque année et a atteint 117 en 1987.

Ceci constitue une proclamation claire et nette de la manière dont la majorité écrasante de la communauté internationale perçoit la véritable nature du problème kampuchéen. Aucun prétexte ne peut justifier l'invasion et l'occupation du Kampuchea par la République socialiste du Viet Nam.

2. En conséquence, compte tenu de la véritable nature du problème tel qu'elle est décrite plus haut, un règlement politique global passe obligatoirement par des négociations directes entre la République socialiste du Viet Nam et le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique qui dirige, depuis près de 10 ans, la lutte que mène le peuple kampuchéen pour libérer le Kampuchea de l'emprise de la République socialiste du Viet Nam. Les parties belligérantes sont en effet :

- i) L'agresseur, c'est-à-dire la République socialiste du Viet Nam;
- ii) Le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, qui dirige la lutte du peuple kampuchéen contre la guerre d'agression que lui livre la République socialiste du Viet Nam.

Si les deux parties belligérantes refusent de négocier et laissent à d'autres le soin de résoudre le problème kampuchéen et si la République socialiste du Viet Nam persiste à se soustraire à ses propres responsabilités, il n'y aura jamais de solution. Les pays autres que les parties belligérantes ne peuvent qu'aider.

3. Dans le cadre d'un règlement politique global du problème, il est nécessaire de distinguer la question clef du problème, qui est prioritaire, des autres questions qui ne se poseront qu'après le retrait de toutes les forces d'agression de la République socialiste du Viet Nam du Kampuchea :

Premièrement : question clef prioritaire

La question clef prioritaire est celle du retrait, sous surveillance internationale, de toutes les forces d'agression de la République socialiste du Viet Nam du Kampuchea.

Si la République socialiste du Viet Nam persiste à refuser de négocier avec le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique et de retirer toutes ses forces d'agression du Kampuchea, aucune solution du problème kampuchéen n'est possible, et le Kampuchea ne pourra pas devenir un pays indépendant et neutre. Bien au contraire, la guerre se poursuivra. Ni le Kampuchea ni le Viet Nam ne retrouveront la paix et la sécurité, et la menace qui pèse sur la paix, la sécurité et la stabilité de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie du Pacifique subsistera.

Si, en outre, au lieu d'affronter la question du retrait de ces forces d'agression du Kampuchea, la République socialiste du Viet Nam essaie de mettre au premier plan d'autres questions, il sera impossible de parvenir à un règlement. Persister dans cette voie, c'est vouloir "mettre la charrue avant les boeufs". La République socialiste du Viet Nam cherche en fait à se dérober à ses responsabilités et à éluder le problème afin de pouvoir perpétuer son occupation.

Deuxièmement : Questions qui se poseront après le retrait complet du Kampuchea des forces d'agression de la République socialiste du Viet Nam

Une fois que les forces d'agression de la République socialiste du Viet Nam se seront retirées du Kampuchea, toutes les autres questions seront, pour le peuple kampuchéen, des questions d'ordre intérieur. Elles devront donc être laissées à sa décision, conformément au principe du droit des peuples à l'autodétermination en l'absence de toute ingérence étrangère. C'est là l'un des principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies dont l'acceptation, dans le monde, est générale, et il devra être observé.

Cependant, compte tenu des vues des diverses parties en présence au Kampuchea et des pays concernés par le problème kampuchéen, le Kampuchea démocratique estime également que plusieurs questions peuvent être examinées par les quatre parties en présence et par les pays concernés dans le cadre d'une conférence internationale sur le Kampuchea. Ces questions sont notamment les suivantes :

- La réconciliation nationale de tous les Kampuchéens et de tous les partis ou toutes les factions politiques, quels que soient leur passé et leurs tendances politiques;
- La formation d'un gouvernement quadripartite provisoire chargé d'organiser des élections directes, libres et générales à une assemblée constituante, qui donnera au pays une nouvelle constitution;

- Diverses autres questions se poseront : après le retrait des forces vietnamiennes :
 - D'une part, certains, clairement conscients du rôle très important joué par les forces du Kampuchea démocratique dans la lutte de libération nationale contre les agresseurs vietnamiens, sur le champ de bataille, qui dure depuis près de 10 ans craignent "que les Khmers rouges reviennent seuls au pouvoir ou dominent les autres partis";
 - Mais d'autre part, l'ensemble du peuple kampuchéen, dans le pays et à l'étranger, redoute l'agression vietnamienne et l'annexion du pays par le Viet Nam. Plusieurs générations n'ont pas dissipé cette crainte, car ce qui est en jeu c'est la survie même du Kampuchea comme peuple et comme nation. Ceux-là craignent en effet de voir le Kampuchea devenir un second Kampuchea Krom (Cochinchine) ou un second Champa 1/;

Par ailleurs, les pays de l'Asie du Sud-Est, de l'Asie du Pacifique et de l'ensemble du monde dans leur majorité, voient aussi avec préoccupation l'expansionnisme vietnamien, présent et futur, en raison de la politique expansionniste régionale que poursuit le Viet Nam, et de son alliance avec l'Union soviétique à qui il sert de base militaire et d'avant-poste, dans le cadre de sa stratégie mondiale et de sa politique expansionniste en Asie du Sud-Est et dans l'Asie du Pacifique.

Par conséquent, l'ensemble du peuple kampuchéen, dans le pays et à l'étranger, et les pays et les peuples de l'Asie du Sud-Est, de l'Asie du Pacifique et du monde entier, voient la nécessité de prendre des mesures propres à empêcher le Viet Nam de mettre en oeuvre sa stratégie expansionniste, de façon à permettre au peuple kampuchéen de vivre en paix et en sécurité dans un Kampuchea indépendant, neutre et non aligné, et d'assurer, en Asie du Sud-Est et dans l'Asie du Pacifique, la paix, la sécurité et la stabilité.

Etant donné cette situation, le monde verra sans difficulté que le prétendu "problème khmer rouge" et le problème de l'expansionnisme vietnamien sont très différents par nature 2/.

La préoccupation qu'éprouvent certains au sujet du "problème khmer rouge", qu'elle soit raisonnable ou non, résulte d'une situation qui ne dépasse pas les frontières d'un pays, et ne constitue pas une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie du Pacifique, alors que la menace que fait peser l'expansionnisme vietnamien constitue bien un très grave danger non seulement pour la survie du peuple et de la nation kampuchéens, mais aussi pour l'Asie du Sud-Est dans son ensemble, la mer de Chine du Sud, le détroit de Malacca, le Pacifique sud et l'Asie du Pacifique.

Quoi qu'il en soit, le Kampuchea démocratique, porté par la volonté sincère de faire passer avant toute chose les intérêts de l'union nationale dans la libération et la défense du pays, croit que des mesures efficaces doivent être prises pour :

1. Eviter que le Kampuchea démocratique ne reprenne seul le pouvoir, et que l'une quelconque des parties en présence au Kampuchea ne domine les autres, dans l'intérêt même du maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité au sein de la société kampuchéenne;
2. Veiller, dans le même temps, à ce qu'après son retrait, le Viet Nam ne puisse poursuivre, comme il l'a fait, la stratégie d'une "fédération indochinoise" et sa politique expansionniste régionale, qu'inspire sa prétention à être l'avant-poste du bloc socialiste. Cela répond au souci d'assurer la paix et la sécurité au Kampuchea, ainsi que la paix, la sécurité et la stabilité en Asie du Sud-Est, en mer de Chine du Sud, dans le détroit de Malacca, dans le Pacifique sud et l'Asie du Pacifique.

Pour résumer, nous estimons que la nature réelle du problème kampuchéen et plusieurs principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies, mentionnés plus haut, sont la pierre de touche de toute proposition de règlement politique du problème kampuchéen, afin de déterminer si une telle proposition est correcte, raisonnable et sincère ou non, et si elle vise réellement à résoudre le problème, ou n'est qu'une manoeuvre.

C. PROPOSITION DU KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE POUR UN REGLEMENT POLITIQUE GLOBAL DU PROBLEME DU KAMPUCHEA

I. LA QUESTION CLEF PRIORITAIRE

1. La République socialiste du Viet Nam doit retirer du territoire kampuchéen ses forces d'agression, selon un calendrier précis, sous une supervision internationale véritable, dans le cadre d'un accord d'ensemble.
2. Une fois qu'un accord d'ensemble sur le retrait de toutes les forces d'agression de la République socialiste du Viet Nam aura été signé, un cessez-le-feu devra être observé par toutes les parties sur l'ensemble du territoire kampuchéen.

II. QUESTIONS A REGLER APRES LE RETRAIT DU TERRITOIRE KAMPUCHEEN DE TOUTES LES FORCES D'AGRESSION DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET NAM

1. A l'issue de la dernière phase du retrait du Kampuchea des forces de la République socialiste du Viet Nam, les mesures suivantes seront prises :
 - a. Démantèlement simultané de la "République populaire du Kampuchea" et de l'Etat du Kampuchea démocratique;

- b. Formation d'un gouvernement quadripartite provisoire sous la présidence de S. A. R. Samdech NORODOM SIHANOUK;
 - c. Consigne au quartier de toutes les forces armées des quatre parties kampuchéennes, sous la supervision d'une commission kampuchéenne quadripartite et sous supervision internationale.
2. Le gouvernement quadripartite provisoire organisera, sous contrôle international, des élections directes, libres et générales, à une assemblée constituante qui dotera le pays d'une nouvelle constitution. La nouvelle constitution déterminera le nom du pays, le drapeau national et l'hymne national, définira le régime politique ainsi que le système judiciaire, administratif, économique, financier, social, religieux, culturel et d'enseignement du pays, ainsi que le régime de la presse.
3. S'agissant de la future armée nationale :
- Pendant la phase de transition, mise sur pied d'une armée quadripartite où chacune des quatre forces armées kampuchéennes sera représentée également, et placée sous le commandement d'un état-major quadripartite 3/;
 - Organisation d'une armée nationale conforme à la nouvelle constitution adoptée par l'assemblée constituante 4/.
4. Mesures propres à garantir l'observation de l'accord :
- Après qu'un accord sur un règlement politique global du problème kampuchéen aura été conclu, une conférence internationale sera convoquée avec la participation de tous les pays concernés des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans le but d'élaborer des mesures propres à garantir effectivement l'observation de l'accord et l'indépendance, la neutralité et l'intégrité territoriale du Kampuchea.
- Pour réaliser ces objectifs, la Conférence internationale pourrait examiner les questions suivantes :
- a. Garantie de l'observation de l'accord par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité;
 - b. Mise en place d'un dispositif international, qu'il s'agisse d'une commission internationale de l'ONU, d'une autre commission internationale ou de tout autre mécanisme, avec l'agrément des quatre partis kampuchéens et de tous les pays participant à la conférence internationale, de manière à empêcher le Kampuchea démocratique ou tout autre parti kampuchéen de dominer les autres, et à empêcher la République socialiste du Viet Nam de commettre de nouveaux actes d'agression contre le Kampuchea.
5. Afin de garantir la paix et la sécurité au Kampuchea, en République socialiste du Viet Nam et en Asie du Sud-Est, un traité de paix et de non-agression sera signé entre le Kampuchea et la République socialiste du Viet Nam ou, mieux encore, entre le Kampuchea, le Viet Nam et les autres pays d'Asie du Sud-Est.

6. Un Kampuchea indépendant, neutre et non aligné établira de bonnes relations dans tous les domaines avec tous les pays du monde, les pays de l'Ouest et de l'Est de même que les pays neutres et non alignés, et acceptera :
- L'assistance de tous les pays à la reconstruction du Kampuchea après la libération, et
 - Des investissements de tout pays.

Le 15 août 1988

Le Président du Parti du
Kampuchea démocratique.

(Signé) KHIEU SAMPHAN

Notes

1/ Le Champa était un royaume qui occupait ce qui est aujourd'hui la région centrale du Viet Nam. Ses habitants, les Cham, sont musulmans. A partir du XVe siècle, les Vietnamiens ont commencé à envahir et occuper le Champa et à vietnamiser les terres et la population cham jusqu'à ce que le royaume de Champa soit rayé de la carte et le peuple cham exterminé.

Le Kampuchea-Krom (que les Français ont appelé Cochinchine) qui correspondait à peu près au Sud-Vietnam actuel, territoire plus ou moins délimité au nord par le 12e parallèle, faisait partie du territoire kampuchéen. On l'appelait Kampuchea-Krom (littéralement, le Kampuchea inférieur), parce qu'il s'agit d'une région basse formée par le delta du Mekong dans le sud du Kampuchea. Après le Royaume de Champa, ce fut le tour du Kampuchea-Krom de subir l'invasion et l'occupation vietnamiennes, accompagnées de la vietnamisation de ses terres et de sa population (voir carte).

Depuis 1976, les Kampuchéens du Kampuchea-Krom, au nombre de 4 millions environ, qui subissaient déjà depuis de nombreux siècles le processus de vietnamisation, ont été exposés à la politique fasciste des dirigeants de Hanoi. Ils ont été chassés des foyers, des villages et des riches terres de leurs ancêtres (sur le delta du Mekong), et mènent une vie misérable sur des terres arides ou marécageuses, c'est-à-dire incultivables.

Hitler, par sa politique fondée sur les notions d'"espace vital" et de "pureté de la race aryenne", a commis un génocide contre le peuple juif.

Pour sa part, la "Fédération indochinoise" a pour stratégie de vietnamiser le Laos et le Kampuchea et de les annexer au Grand Viet Nam, de vietnamiser les habitants du Laos et du Kampuchea qui doivent devenir citoyens vietnamiens, et de donner leurs terres aux colons vietnamiens.

L'objectif du Traité de 1977 entre le Viet Nam et le Laos est tout simplement d'éliminer les frontières nationales entre les deux pays. En fait, les colons vietnamiens ont commencé à occuper l'est du Laos dès les années 50. Après les Accords de Genève de 1954, les soldats et les colons vietnamiens ont continué à

occuper les régions de Phong Saly et Sam Nua au Laos. Même après les Accords de Genève de 1962 sur le Laos, le nombre de soldats et de colons vietnamiens a continué à augmenter. Ils se sont installés au Laos, de Phong Saly, Sam Nua et la Plaine des Jarres au nord, à Attopeu au sud, et en 1975, ils étaient près de 2 millions, si l'on compte ceux qui se trouvaient stationnés sur ce que l'on appelait la piste Hô Chi Minh. Après 1975, une partie de ces derniers ont été retirés, mais les dirigeants de Hanoi ont continué, conformément à leur politique systématique et planifiée, à envoyer des Vietnamiens, en particulier des habitants des provinces frontalières avec le Laos. A l'heure actuelle, le chiffre des colons vietnamiens au Laos dépasse les 3 millions.

2/ Il est remarquable que la République socialiste du Viet Nam ait pris le "problème Khmer rouge ou problème de Pol Pot" comme prétexte pour justifier son agression et son occupation du Kampuchea. On peut se demander pourquoi le Viet Nam invoque avec tant de véhémence le "problème Khmer rouge ou problème de Pol Pot" et pourquoi il le fait d'une manière aussi systématique. La raison en est que le Kampuchea démocratique, désigné sous le nom de "problème Khmer rouge ou problème de Pol Pot" par les dirigeants de Hanoi, constitue le principal obstacle qui les empêche de mener à bien leur stratégie de "Fédération indochinoise" en absorbant le Kampuchea, et de vietnamiser celui-ci. C'est le Kampuchea démocratique qui entrave la réalisation de leur projet de vietnamiser rapidement le Laos. Le Kampuchea démocratique est également un obstacle qui empêche les dirigeants de Hanoi d'appliquer leur stratégie expansionniste à l'échelle régionale et de réaliser leur "Fédération indochinoise" moyenne (qui comprend 16 provinces du nord-est et du nord de la Thaïlande) ainsi que leur grande "Fédération indochinoise" (qui s'étend au-delà du nord-est et du nord de la Thaïlande).

Par ailleurs, l'histoire n'a pas oublié comment les agresseurs et les expansionnistes cherchent toujours à présenter les choses sous un faux jour, à monter des provocations et à inventer des prétextes pour justifier leur agression et leur expansion.

A l'aube de la première guerre mondiale, ce sont les expansionnistes allemands qui ont été les instigateurs de l'assassinat de l'archiduc d'Autriche à Sarajevo et qui ont incité l'Autriche à envahir la Serbie. Par la suite, c'est l'Allemagne qui a envahi l'Autriche. Tout le monde reconnaît à présent que l'incident de Sarajevo était une provocation ourdie par l'Allemagne pour servir de prétexte au déclenchement accéléré de la première guerre mondiale. En fait, les objectifs de l'Allemagne à l'époque étaient de s'étendre en Europe et dans les territoires coloniaux aux dépens des autres puissances européennes. Pour cela il lui fallait des prétextes.

Des prétextes de même nature sont à l'origine de la deuxième guerre mondiale. L'objectif politique en était le programme conçu par Hitler en 1937 pour "conquérir un espace vital par la force militaire". Pour y parvenir, il a ourdi des provocations et inventé des prétextes, puis a mis son programme à exécution :

1. L'Allemagne a commencé à réoccuper la Rhénanie (territoire stratégique très important en raison de la présence des aciéries de la Ruhr le long du Rhin);

2. Dans une deuxième phase, l'Allemagne a annexé les Sudètes, puis l'ensemble de la Tchécoslovaquie;
3. Ensuite, elle a envahi et occupé la Pologne.

C'est ainsi que la deuxième guerre mondiale a éclaté. Nul ne conteste à présent que l'affaire des Sudètes n'était qu'un prétexte utilisé par Hitler pour mener à bien sa politique expansionniste.

Le Parti communiste vietnamien fait de même. Nous voudrions inviter la communauté mondiale à considérer l'histoire du "Parti communiste indochinois (PCI)", ainsi que la politique et les pratiques qui sont celles des dirigeants vietnamiens depuis 1930.

Depuis sa fondation en 1930, le PCI a défini par son nom même une stratégie de "Fédération indochinoise". Ses statuts, qui constituaient son programme politique, comprenaient une clause indiquant clairement que le PCI avait été créé pour les trois régions du Viet Nam, à savoir le Tonkin (au nord), l'Annam (au centre) et la Cochinchine (au sud), de même que pour le Laos et le Kampuchea. Selon ces statuts, les trois pays (Viet Nam, Laos et Kampuchea) devaient être unis sous la seule direction du PCI.

Sur la base de ces statuts, le PCI a divisé ses cadres vietnamiens en cinq sections, dirigées chacune par un comité :

1. Un comité pour le Tonkin, appelé Bac Bô;
2. Un comité pour l'Annam, appelé Trung Bô;
3. Un comité pour la Cochinchine, appelée Nam Bô;
4. Un comité pour le Kampuchea; et
5. Un comité pour le Laos.

Ces cinq comités ont reçu pour tâche d'appliquer les statuts du PCI.

Depuis plus d'un demi-siècle, les dirigeants vietnamiens s'attachent avec persistance à appliquer cette stratégie de la "Fédération indochinoise". Ils ont annexé le Laos et n'ont pas hésité à envahir et occuper le Kampuchea, en violation flagrante des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. On peut donc voir que

- Le PCI était expansionniste par vocation;
- Le Lien Viet, créé par le PCI, l'était tout autant;
- Le Viet Minh, constitué par le PCI, ne l'était pas moins; et
- Après son unification, le Viet Nam reste expansionniste.

Si la République socialiste du Viet Nam était en mesure d'occuper définitivement le Kampuchea, les dirigeants de Hanoi, de toute évidence, ne feraient que menacer avec plus d'arrogance encore la paix, la sécurité et la stabilité en Asie du Sud-Est. On se rappellera, comme témoignage de la politique expansionniste des dirigeants de Hanoi, que le Viet Nam et ses séides laotiens ont revendiqué ouvertement 16 provinces de la Thaïlande.

En outre, quelques années après l'invasion et l'occupation du Kampuchea par les troupes de la République socialiste du Viet Nam, les dirigeants de Hanoi ont menacé ouvertement un pays de l'Asie du Sud-Est qui ne souscrivait pas à leur politique expansionniste, déclarant que "deux divisions de l'armée vietnamienne suffiraient pour l'écraser".

Avant de lancer, fin décembre 1978, son agression de grande envergure contre le Kampuchea et de commencer son occupation, comment la République socialiste du Viet Nam a-t-elle menacé le Kampuchea démocratique et voulu l'obliger à se mettre à genoux? Combien d'actes d'agression a-t-elle perpétrés contre le Kampuchea et combien d'incursions a-t-elle faites dans les zones frontalières sans compter les eaux territoriales maritimes? N'a-t-elle pas occupé les îles Koh Way? Combien de fois n'a-t-elle pas tenté de renverser par un coup d'Etat le Gouvernement du Kampuchea démocratique?

Après près de 10 ans d'occupation, combien de millions de Kampuchéens ont-ils été tués ou assassinés par les troupes vietnamiennes? Combien de centaines de milliers de Kampuchéens ont dû fuir leur pays pour chercher refuge à l'étranger? Les troupes vietnamiennes d'occupation ne pillent-elles pas les biens du peuple kampuchéen? Quel est le bilan de leurs destructions et ravages?

Au Viet Nam même, les dirigeants de Hanoi ne mènent-ils pas une politique fasciste? Combien de centaines de milliers de Vietnamiens, jeunes ou vieux, ont-ils été arrêtés et emprisonnés d'une manière ou d'une autre? Combien de millions de Vietnamiens sont menacés par la famine? Combien, plus encore, ne mangent pas à leur faim? Combien de millions de réfugiés de la mer vietnamiens ont fui le régime fasciste? Et parmi ceux-là, combien de dizaines de milliers ont tragiquement péri en mer dans leur tentative d'échapper au régime fasciste?

Si depuis les 10 ans ou presque que dure l'occupation par la République socialiste du Viet Nam, le peuple du Kampuchea et les forces patriotiques kampuchéennes, au sein desquelles le Kampuchea démocratique joue un rôle important, n'étaient pas en mesure de tenir en échec les forces vietnamiennes, que se passerait-il

- Dans la mer de Chine du Sud?
- Dans le détroit de Malacca?
- Dans l'Asie du Sud-Est?

Ce sont là autant de situations similaires à celles de la Rhénanie, des Sudètes, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne.

3/ Le Kampuchea démocratique est d'avis, pour les raisons qui suivent, que les effectifs des forces armées de chaque partie kampuchéenne devraient être limités à 10 000 hommes :

a) Une telle force serait adaptée à la situation d'après-guerre;

b) Il y aurait déjà une garantie internationale;

c) Un traité de paix et de non-agression aurait également été conclu entre le Kampuchea et la République socialiste du Viet Nam ou entre le Kampuchea, la République socialiste du Viet Nam et les autres pays d'Asie du Sud-Est;

d) Les forces armées de chaque partie seraient ainsi ramenées à un niveau qui réduirait au maximum l'intensité des affrontements éventuels entre elles.

4/ Le Kampuchea démocratique a déjà défini pour l'avenir sa position en matière de défense nationale en appliquant fermement la politique de grande union nationale. Il l'a déjà fait savoir aux deux autres partenaires du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, ainsi qu'à des pays amis par une communication datée du 8 mars 1987, que nous sommes heureux de joindre pour information en annexe à la présente lettre afin d'aider l'opinion publique nationale et internationale à prendre position.

APPENDICE

Position du Parti du Kampuchea démocratique sur la politique de défense nationale

La politique fondamentale du parti du Kampuchea démocratique repose sur une perception claire du contexte géopolitique régional - Asie du Sud-Est et Asie du Pacifique - dans lequel évolue le Kampuchea et qui ne changera probablement pas au cours des décennies à venir.

Dans un tel contexte et pour la survie même du Kampuchea, il est impérieux d'adopter des politiques intérieures et extérieures appropriées qui se prêtent à la réalisation de la grande union nationale et soient de nature à rallier l'appui de la communauté internationale.

Nous n'avons, par conséquent, pas l'intention de monopoliser le pouvoir.

Actuellement, le Kampuchea démocratique avec le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique applique les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies sur le Kampuchea et la proposition de paix en huit points du Gouvernement de coalition pour un règlement politique du problème du Kampuchea, pour le retrait de toutes les forces d'agression vietnamiennes du Kampuchea et pour la réconciliation nationale de tous les Kampuchéens.

A l'avenir, la politique du Kampuchea démocratique en matière de défense nationale sera la suivante :

1. Nous poursuivrons fermement l'application de la politique de grande union nationale;
2. Nous appliquerons scrupuleusement le programme politique en huit points considéré désormais comme la base de la Charte nationale du Kampuchea;
3. Nous honorerons notre engagement à oeuvrer dans le cadre du système de libre entreprise et d'un régime démocratique libéral;
4. Nous resterons fermement attachés à la politique d'indépendance, de neutralité et de non-alignement du Kampuchea qui dicte l'établissement de relations avec tous les pays, proches et éloignés, sur la base des cinq principes de coexistence pacifique et s'oppose à l'implantation d'aucune base militaire étrangère sur le territoire du Kampuchea;
5. Il y aura une armée nationale et une seule qui sera constituée conformément à la politique de grande union nationale et au programme politique en huit points mentionnés ci-dessus.

Concrètement, la question de cette armée nationale unique sera examinée sur la base de la politique de défense nationale en quatre points ci-dessus énoncée et de la règle de la décision par consensus :

- i) Soit au sein de l'actuel gouvernement de coalition tripartite du Kampuchea démocratique;

- ii) Soit au sein du Gouvernement de coalition quadripartite devant être formé conformément au point 4 du plan de paix en huit points du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, en date du 17 mars 1986;
- iii) Ou encore au sein du Gouvernement de coalition devant être formé après les élections.

L'objectif visé est d'amener toutes les forces nationales à examiner entre elles la question de cette armée nationale qui sera sous l'autorité du Ministère de la défense avec un haut commandement et un état-major unique et sera régie par ses propres règles et règlements. Cette armée nationale sera sanctionnée par l'Assemblée nationale ou sera reconnue par le peuple kampuchéen tout entier dans le cadre d'un référendum.

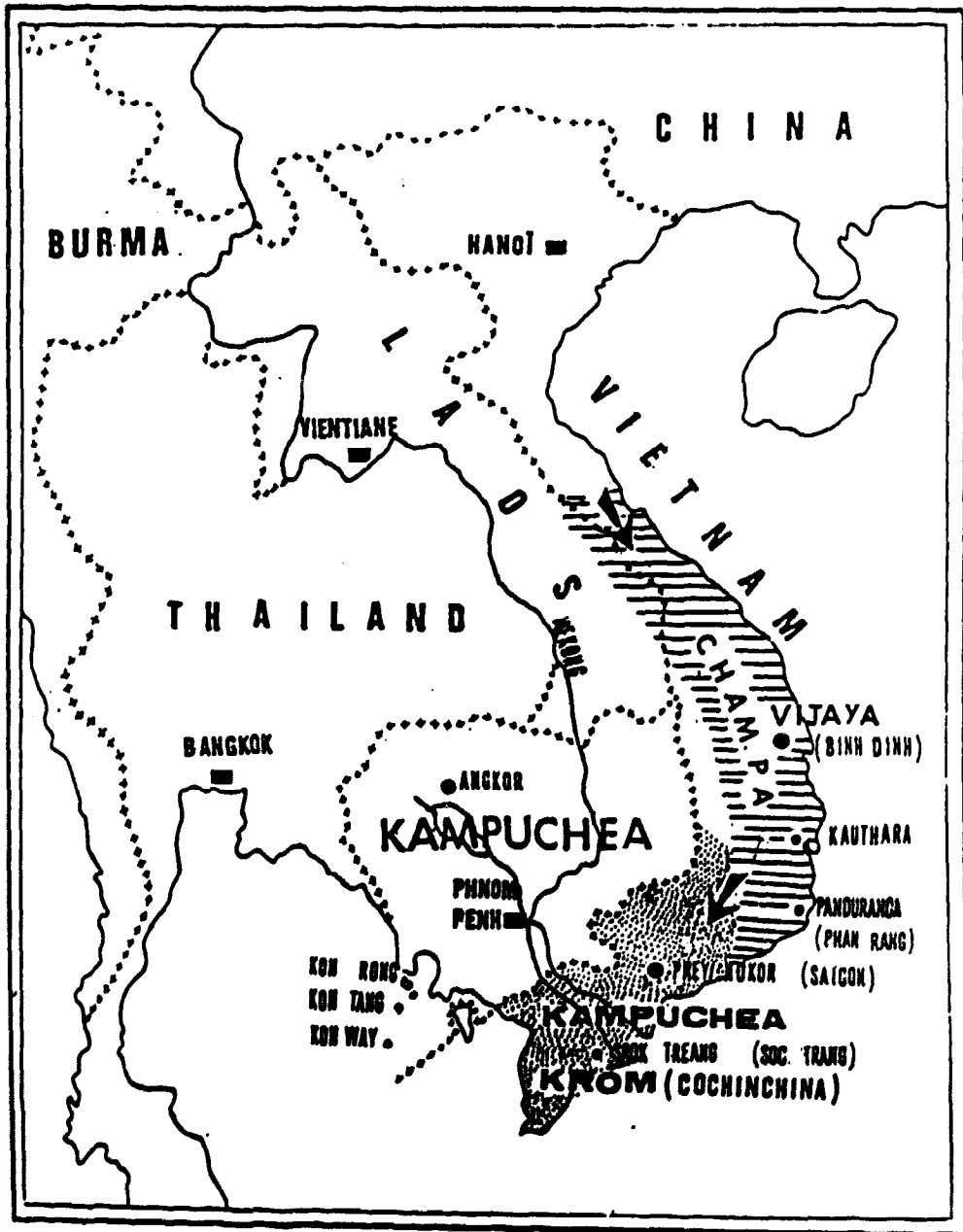
8 mars 1987

Le Président du Parti du
Kampuchea démocratique,

(Signé) KHIEU SAMPHAN

VIETNAMESE EXPANSION

from 15th to 20th century



legend



champa : 15th-17th century



Kampuchea Krom : 17th-20th century



Present limits